



---

## DEMANDES AUPRÈS DE LA MDPH POUR LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

---

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Tél : 03 27 95 95 00**

**Fax : 03 27 92 98 64**

[www.mairie-en-ligne.com](http://www.mairie-en-ligne.com)

### HEURES D'OUVERTURE :

**Lundi, Mercredi, Jeudi**

de 10h à 12h et de 14h à 17h30

**Mardi** de 10h à 12h et de 14h à 19h

**Vendredi** de 10h à 12h et de 14h à 16h

(du lundi au vendredi de 8h30 à 10h sur rdv uniquement)

Hôtel de Ville – 1 rue Jules Ferry – 59552 Lambres-lez-Douai

[www.lambreslezdouai.fr](http://www.lambreslezdouai.fr)



## **DEMANDES AUPRÈS DE LA MDPH POUR LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP**

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du NORD gère les demandes suivantes :

- la Carte Mobilité Inclusion (Mention Invalidité ou Priorité, Mention Stationnement)
- l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AAEH)
- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)...

### **Formalités :**

- Possibilité de retirer le dossier :
  - o au Centre Communal d'Action Sociale
  - o ou auprès du CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologique de LALLAING 44 rue Faidherbe – 03.27.80.94.53)
  - o ou du pôle Autonomie du Département du Nord (310bis rue d'Albergotti à DOUAI – 03.59.73.34.00)
  - o ou de l'assistante sociale du Département (111 rue de la Commanderie DOUAI – 03.59.73.32.00)
- et prendre rdv pour le ramener complété
- Dépôt du dossier rempli au C.C.A.S. ou transmission directe à l'adresse suivante :

21 rue de la Toison d'Or,  
CS 20372  
59 669 VILLENEUVE D'ASCQ cedex

### **Délai :**

Le délai d'instruction des dossiers varie de 2 à 4 mois selon l'influence des dossiers en cours.

\*\*\*\*\*